

sens qu'en plombant le terrain on s'expose à casser les racines ou tout au moins à les mourrir; il suffit d'appuyer légèrement avec le pied pour tasser la terre. Dans une plantation très tardive, il est avantageux de mouiller les racines pour que la terre s'y attache immédiatement, et de verser doucement un arrosoir d'eau autour du pied pour aider au tassement.

Les jeunes arbres, une fois plantés, ne doivent pas être complètement abandonnés à eux-mêmes: il faut d'abord les défendre contre les vents qui pourraient les déraciner ou même les rompre, les casser; il faut également les défendre contre les sécheresses de l'été.

Le binage, les paillis sont très efficaces, et mieux encore les arrosements, quand c'est possible, sont les principaux moyens employés pour donner de la vigueur aux arbres. N'oubliez pas que ce serait une excellente opération que d'administrer aux jeunes arbres, dans le courant de l'été et surtout au moment où la végétation est plus active, quelques arrosements en engrais liquide.

Tous ces petits soins que réclame la plantation des arbres fruitiers vous paraîtront minutieux, mais permettez-nous de vous dire qu'étant nécessaires pour assurer un succès complet, si l'on en tenait toujours compte, on n'aurait qu'à s'en applaudir par la suite. En les mettant en pratique, vous pouvez être certains de réussir dans votre plantation d'arbres fruitiers. Au contraire, si vous refusez à vos arbres fruitiers les soins qui sont indispensables, vous n'avez qu'à vous en prendre à votre insouciance, de l'échec que vous éprouverez, et ce sera à tort que vous accuserez le pépiniériste de qui vous avez acheté vos arbres, de vous avoir trompés.

Congrès Agricole.

M. le Rédacteur.

Le 31 janvier 1883, après avis donné aux présidents des cercles agricoles du comté de l'Islet, plusieurs d'entre eux, de concert avec un bon nombre de membres de la Société d'agriculture de ce comté, et une assistance considérable, se réunissaient dans le nouveau presbytère de St-Aubert.

M. Emond Pelletier, cultivateur expérimenté de St-Eugène, présida l'assemblée; M. Alfred Ouellet, jeune agriculteur de St-Aubert, élève diplômé de l'École d'agriculture de Ste-Anne Lapocatière, fut élu secrétaire.

Le Révd M. F. X. Méthot, curé de St-Eugène, qui avait lui-même suggéré ce congrès, développa avec connaissance de cause, trois questions importantes, dans les circonstances présentes:

1o. *Les cercles agricoles et leurs associations.*—Il a représenté que les cercles agricoles, au nombre de trente neuf, font du bien et forment un rouage nécessaire dans notre organisation d'agriculture devant être aux Sociétés d'agriculture ce que les Conseils de Paroisse sont aux Conseils de comté, avec leurs attributions respectives, dont la principale serait l'instruction agricole, et voulant que les Cercles agricoles soient reconnus légalement, pour leur plus grande efficacité.

2o. *Les Sociétés d'agriculture et les lois qui les régissent.*—Si les sociétés d'agriculture fonctionnent avec si peu de profit, les plaintes étant innombrables,

c'est que les lois qui les régissent sont défectueuses, ou bien certains personnages savent profiter de toutes les complications de ces lois pour viser à leur unique intérêt, sans tenir compte de l'intérêt général. Les anciennes paroisses ayant l'avantage, fournissent des héros que les nouvelles paroisses ne sauraient découvrir dans la même mesure, et dans ce combat d'intérêts, qui devient nécessaire, le faible se décourage, puisqu'il ne peut se défendre et devient la proie du lion.

3o. *La Société d'agriculture de l'Islet.*—Les cultivateurs des nouvelles paroisses, appartenant à cette Société, se croyant lésés dans leurs intérêts, M. le conférencier, tout en réveillant l'attention des intéressés sur ce dont ils ont à se plaindre, a voulu calmer leurs inquiétudes et relever leur courage, dans la perspective d'un meilleur avenir. Il a signalé comme tout-à-fait contraire aux intérêts des nouvelles paroisses d'appliquer les argents destinés à donner des prix aux fermes les mieux tenues, pour cette année, à la construction de bâtisses, pour les exhibitions qui suivant la décision des directeurs devront à l'avenir se tenir au chef-lieu.

M. le Président, invité à faire connaître le fruit de son expérience en agriculture, recommanda fortement de se renseigner sur la manière de tenir sa charrette pour faire un bon labour et s'exempter de la fatigue. Il encouragea vivement les cultivateurs de se livrer à la culture des légumes, carottes, betteraves pour l'entretien des animaux et pour l'augmentation des bénéfices. Ces remarques furent secondées par l'expérience de M. Clément Bois, directeur du cercle agricole de St-Aubert.

Résolutions du Congrès adressées à l'honorable Conseil d'agriculture.

1o. Vu que les nouvelles paroisses du comté de l'Islet n'ont commencé à souscrire à la Société d'agriculture que dans ces dernières années, la construction d'un édifice pour les exhibitions aurait l'effet de décourager les nouveaux souscripteurs;

2o. Que les deniers de la dite Société seraient mieux employés en prix pour les terres défrichées ou faites à la charrue;

3o. Qu'il est prématuré de fixer d'une manière permanente, dans le comté de l'Islet, le lieu des exhibitions.

En conséquence les membres de la dite Société d'agriculture, prient l'honorable Conseil d'agriculture de rejeter toute proposition allant à dépenser des argents pour la construction de bâtisses permanentes.

St. Aubert, 31 janvier 1883.

EMOND PELLETIER, Président,
ALFRED OUELLET, Secrétaire.

Résolutions du Congrès adressées à M. le Président du Comité permanent d'agriculture de l'Assemblée Législative de Québec, par les membres de la Société d'agriculture des paroisses de St-Aubert, St-Eugène, St-Pamphile et Ste-Perpétue, et aussi les délégués des Cercles agricoles des dites paroisses.

1o. Que les Sociétés d'agriculture n'ont pas toute l'efficacité désirable.